



1964 – 2019

Amicale Internationale des sous-directeurs et
Chefs de Réception des grands hôtels



Section Parisienne : www.aicr.fr

Trophée David Campbell Junior 2019 – 11^{ème} édition

Règlement du concours

ARTICLE 1 : les conditions requises

Le (la) candidat(e) doit être étudiant(e) dans un lycée hôtelier et être inscrit dans une formation « BTS Management en Hôtellerie-Restauration », « Licence professionnelle » ou « Mention Complémentaire Accueil-Réception » en formation initiale ou en apprentissage. Il (elle) doit avoir l'autorisation de son professeur et de la Direction de l'établissement.

ARTICLE 2 : l'inscription

L'inscription s'effectue **jusqu'au 18 octobre 2019** en complétant les informations requises du formulaire en ligne : <https://drive.google.com/open?id=12dNrGT556uSUxqXpP5CpcrIOWzv5oUI2S9jRyYNtofk>

Les concurrent(e)s, dont la candidature a été acceptée, seront avisé(e)s individuellement, afin de participer au concours. Ils (elles) devront nous retourner une autorisation du droit à l'image.

ARTICLE 3 : la pré-sélection

Cette première étape consiste en la production d'une vidéo d'une durée maximum de 60 secondes. Elle devra être réalisée en anglais et en tenue professionnelle.

Le (la) candidat(e) devra :

- se présenter, relater son parcours et partager son projet professionnel ;
- répondre à une question qui sera dévoilée ultérieurement sur le site : <https://aicrinternational.org/france-section/receptionist-of-the-year/>

Format de la vidéo :

- Format paysage
- Durée maximale de 60 secondes

Le (la) candidat(e) veillera à ne pas indiquer le nom de l'établissement dans lequel il (elle) étudie.

Le (la) candidat(e) veillera à respecter le temps défini par le règlement du concours.

Le non-respect de ces consignes conduira à l'élimination du (de la) candidat(e).

Le (la) candidat(e) déposera la vidéo sur un espace de partage prévu à cet effet **avant le 18 octobre 2019**.

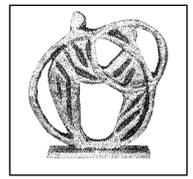
Le lien Google Drive sera communiqué au (à la) candidat(e) lors de la confirmation de son inscription.

Les candidat(e)s sélectionné(e)s pour la 2^{ème} étape seront informé(e)s le 4 novembre 2019.



1964 – 2019

Amicale Internationale des sous-directeurs et Chefs de Réception des grands hôtels



Section Parisienne : www.aicr.fr

ARTICLE 4 : la sélection (épreuve qualificative)

Les candidats présélectionnés devront réaliser une vidéo d'une durée maximum de 4 minutes. Elle devra être réalisée en anglais et en tenue professionnelle. Le (la) candidat(e) devra se filmer en actant une mise en situation professionnelle dont le sujet sera déposé sur le site : <https://aicrinternational.org/france-section/receptionist-of-the-year/>

Le (la) candidat(e) s'appuiera sur un contexte qui sera également défini ultérieurement sur le site : <https://aicrinternational.org/france-section/receptionist-of-the-year/>

Format de la vidéo :

- Format paysage
- Durée maximale de 4 minutes

Le (la) candidat(e) veillera à ne pas indiquer le nom de l'établissement dans lequel il (elle) étudie.

Le (la) candidat(e) veillera à respecter le temps défini par le règlement du concours.

Le non-respect de ces consignes conduira à l'élimination du (de la) candidat(e).

Le (la) candidat(e) déposera la vidéo sur un espace de partage prévu à cet effet **avant le 8 novembre 2019**.

Le lien Google Drive sera communiqué au (à la) candidat(e) lors de la validation de sa pré-sélection.

Les candidat(e)s sélectionné(e)s pour la finale seront informé(e)s le 18 novembre 2019.

ARTICLE 5 : la finale

Pour la finale, les candidat(e)s devront se présenter dans leur tenue professionnelle aux lieux, dates, et heures, confirmés par email. Elle se déroulera courant décembre.

La finale consiste en la gestion de 2 mises en situation (en français et en anglais) et d'un entretien d'une durée maximale de 20 minutes. Les mises en situation s'appuieront sur le même contexte que celui de l'épreuve de sélection (qualificative).

Le (la) candidat(e) disposera d'un temps de préparation d'une durée de 15 minutes.

Les notes des vidéos pourront être reprises pour départager des concurrents "ex-aequo" en tête du classement. **Un(e) seul(e) lauréat(e)** sera désigné(e).

Ces épreuves pourront être filmées.

ARTICLE 6 : le Jury

Organisateurs des épreuves du Concours : Madame Sylvia HARRAULT, Monsieur Laurent CATHALA et Monsieur Bruno LANVIN.

Présidente : Madame Marie-Thérèse AUDOUX.

Le Jury est mixte, composé de professionnels de l'Hôtellerie (Chefs de réception, responsables de l'hébergement, directeurs, recruteurs, partenaires, etc.) et d'enseignants de lycées hôteliers.

LES DÉCISIONS DU JURY SONT SANS APPEL.



1964 – 2019

Amicale Internationale des sous-directeurs et Chefs de Réception des grands hôtels



Section Parisienne : www.aicr.fr

ARTICLE 7 : l'annonce des résultats et la remise des prix

Elle aura lieu le soir même de l'épreuve au cours d'un cocktail dans un prestigieux hôtel parisien, en présence des personnalités, Sponsors, membres du Comité, Jury, Hôteliers, Sympathisants, Amicalistes A.I.C.R. & anciens lauréats et tous les concurrents. La Presse Hôtelière et Touristique, et autres médias relateront cet événement professionnel.

ARTICLE 8 : l'acceptation du règlement

Le présent règlement est accepté dans son intégralité par tous les concurrents.

